

Formulaire à retourner par mail à : cd63.athle@gmail.com

1 formulaire par manifestation

Confirmation de prêt	N° de prêt :	Cadre réservé CD63
Modifications :		
Le matériel emprunté doit être récupéré et ramené par vos soins au bureau du comité 63 : Stadium Jean Pellez - 1er étage Lundi et vendredi de 11h à 17h		<u>Date, tampon et signature :</u>

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Liste matériel en stock au 06/10/2025

Boîte matériel piste	Quantité	Boîte matériel piste	Quantité
Décamètre 50m	2	Rouleau fil perche	1
Décamètre 30m	2	Fil perche avec mousse	1
Décamètre 10m	1	Rouleaux adhésif couleurs	17
Rouleaux scotch blanc	3	Rouleaux scotch orange	1
Rouleau rubalise	2	Bande scratch bleu et blanche	2
Paperdry	2	Pochette : procès verbal, cartons marche, fiche éval jury	1
Pochette cartons juge arbitre et starter : 1 plaque noire point 0, 1 rouge, 1 jaune, 4 verts, 1 blanc, 4 jaune/noir, 3 rouge/noir			1
Malette marche : 1 brassard chef juge marche, 8 brassard juge marche, 5 cartons pénalités temps			1

Boîte matériel secrétariat	Quantité
Aggrafeuses	2
Boîte agrafes	1
Ciseaux	2
Tampon + encreur	1+1
Epingles (boite de 1000)	1
Multiprise	1

Matériel informatique + starter	Quantité	Matériel buvette	Quantité
Imprimantes	2	Percolateur café	2
Tablettes	4	Machine hot dog	1
Clé USB tablettes	4	Crépières	2
Talkie-walkie	4	Bouilloire	1
Pistolet starter	1	Tireuse à bière	1
Balles starter	28	Trancheuse jambon	1
Anémomètre	1	Jetons buvette	1



REGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÊT DE MATÉRIEL

1- Objet

Le présent règlement a vocation à régir les demandes de prêt de matériel appartenant au Comité Départemental d'Athlétisme du Puy-de-Dôme (CD63), ces biens pouvant être ponctuellement mis à disposition des clubs affiliés FFA du département du Puy-de-Dôme si le CD 63 n'utilise pas déjà ces équipements.

Le club qui bénéficie du matériel du CD 63 sous forme de prêt, est dénommée par la suite "Emprunteur" (ce qui implique que l'emprunteur ne peut être qu'un club).

2- Types de matériel prêtés par le CD63

Imprimantes – pistolets starter – talkie walkie – tablettes – matériel secrétariat – matériel piste ...

3- Modalités

- Les réservations doivent parvenir par mail : cd63.athle@gmail.com en charge d'organiser les prêts de matériel au sein du CD63.
- Les clubs doivent formaliser leurs demandes de matériel auprès du CD63 dans la fourchette de 7 à 15 jours avant leurs manifestations.
- Dans tous les cas le manque de matériels du CD63 ne pourra engager la responsabilité de celle-ci.

4- Conditions générales

- L'emprunteur doit adresser au CD63 le formulaire de demande de prêt de matériel signé par le ou la présidente du club présidant la date, l'heure, le lieu, la nature de la manifestation et la quantité de matériel souhaitée et obligatoirement les coordonnées du club concerné.
- Chaque début de saison sportive, l'emprunteur s'engage à fournir au CD63 une attestation d'assurance pour le matériel emprunté.
- La réservation ne sera valable que lorsque le dossier complet sera parvenu au CD63.
- Le matériel ne peut en aucun cas faire l'objet d'une mise à disposition en vue d'un usage privé, notamment auprès d'une entreprise privée ou d'un particulier. Ce service est réservé aux clubs
- En cas d'altération constatée du matériel, les réparations ou le remplacement seront facturés directement à l'emprunteur (le club).
- L'emprunteur s'engage à utiliser le matériel conformément à son utilisation normale.



5- Prise en charge et utilisation du matériel

- Les clubs affiliés FFA et affilié au département du Puy-de-Dôme :

- AS Montferrand
- ASPTT Clermont Athlétisme
- CUC Athlétisme
- Fraternelle Château-Gaillard
- Stade Clermontois
- US Issoire
- SA Thiers
- Espérance Ceyratoise Athlétisme
- AS Romagnat
- Clermont Auvergne Athlétisme
- Beaumont Athlétique Club
- Limagne Athlètes Endurance
- Courir En Livradois Forez
- Athlétisme Chamalières
- Club Athlétisme Loisir Riom
- XTTRAID 63
- Courir à Pont-Du-Château
- Auvergne Trail Nature Team
- Lempdes Athlétisme et Loisir
- Les flammes athlétiques Chamalières
- Volvic Natura Trail
- Team Run Forez
- Union Sportive St Georges les Ancizes Athlétisme
- Envol
- Escouade Arverne

doivent venir récupérer et restituer le matériel au bureau du CD63 lors des permanences précisées sur le formulaire de demande de prêt :

Comité Départemental d'Athlétisme du Puy-de-Dôme

Stadium Jean Pellez – 44 rue Pasteur

63170 Aubière

- Le matériel est réputé être mis à disposition propre et en bon état.
- Le matériel devra faire l'objet de soins de la part de l'emprunteur pendant toute la durée du prêt et devra être restitué propre, en bon état et correctement conditionné. A défaut le comité devra supporter une prestation de nettoyage ou de remplacement.
- Un constat de l'état du matériel sera établi lors de la récupération au bureau du CD63 conjointement par un représentant de l'emprunteur et par un représentant du CD63.



6 - Responsabilités et assurances

- Responsabilités :
 - A compter de l'enlèvement du dit matériel et jusqu'à sa restitution au CD63, l'emprunteur sera responsable de l'ensemble des dommages pouvant être occasionné au dit matériel ou aux personnes.
- Assurances :
 - L'emprunteur s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques de perte, vol ou détérioration des éléments composant le dit matériel. L'emprunteur s'engage à fournir une attestation correspondante sur simple demande du CD63.

7- Annulation - Résiliation

- En cas de constatation d'un mauvais usage ou d'un détournement de l'usage principal du matériel mis à disposition, le CD63 se réserve le droit de ne plus prêter le matériel à l'emprunteur mis en cause dans le cadre d'une manifestation identifiée. Dans ces conditions, le matériel devra être restitué sur le champ.
- En cas de renonciation à l'emprunt du matériel, le CD63 devra être prévenue par mail dans les meilleurs délais.
- En cas de dégradations répétées du matériel, le CD63 pourra demander au club de ne plus prendre en compte les demandes de prêt de matériel du club concerné.

POUR LE CD63

**POUR LE CLUB
EMPRUNTEUR**